

Contrat Territorial Eau et Climat Croult – Enghien - Vieille Mer 2023- 2025

Comité de pilotage – Bilan 2023

Jeudi 07 novembre 2024



Programme de la matinée

10h : Ouverture du comité de pilotage

Benoît JIMENEZ - Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE CEVM

10h10 : Intervention du partenaire financier du contrat

Emmanuel MORICE – Chef du service Seine Marne Oise – Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

10h20 : Présentation du bilan 2023 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

Jeanne MULLER – Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM)

10h35 : Présentation du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Emmanuel MORICE – Chef du service Seine Marne Oise – Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

10h50 : 3 retours d'expérience autour des grandes thématiques du contrat

Grand Paris Aménagement – La gestion des eaux pluviales de la ZAC du Bas-Clichy

SIAH – Réalisation d'aménagement d'hydraulique douce

EPT Paris Terres d'Envol – Mise en conformité de branchements

12h00 : Conclusion et fermeture du comité de pilotage

Benoît JIMENEZ - Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE CEVM



Ouverture du comité de pilotage

Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse du SAGE CEVM



Intervention du partenaire financier du contrat

*Emmanuel MORICE, Chef du service
Seine Marne Oise (AESN)*



Présentation du bilan 2023 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Engghien-Vieille Mer

Jeanne MULLER, Animatrice du Contrat Eau et Climat Croult-Engghien-Vieille Mer 2023-2025 (SAGE CEVM)



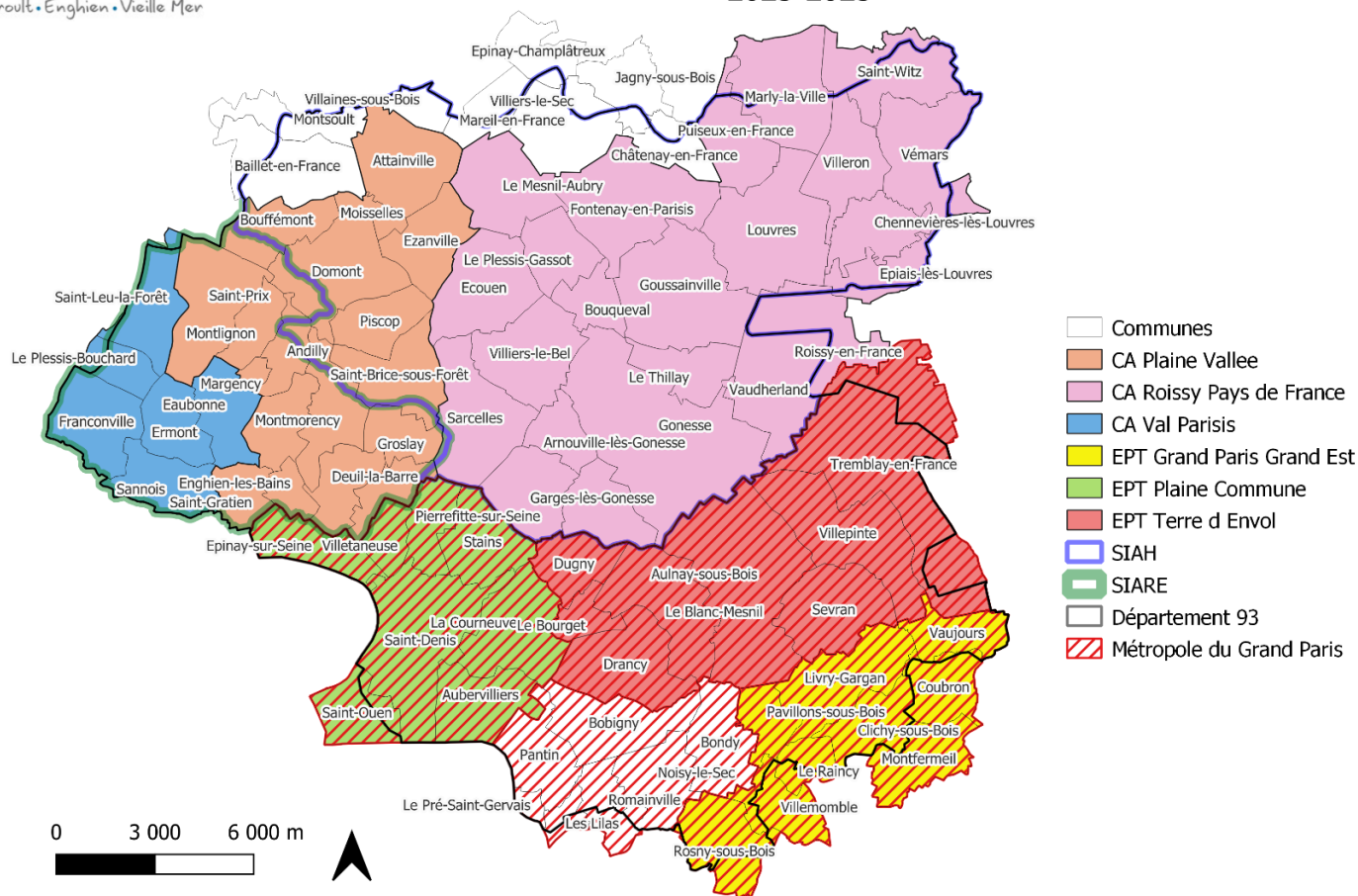
Le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

- Contrat sur 3 ans : 2023-2025
- Financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- Reprend la stratégie, les enjeux, les objectifs et le périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
- **116 actions inscrites par 12 maîtres d'ouvrages** pour un montant prévisionnel de **107 623 724 € HT**

Enjeu 1 : Gestion des eaux pluviales à la source	Enjeu 2 : Préservation des milieux aquatiques et humides	Enjeu 3 : Fiabilisation des systèmes d'assainissement	Enjeu 4 : Animation, communication et sensibilisation
28 actions	26 actions	52 actions	10 actions
12 679 695 € (HT)	34 097 400 € (HT)	60 112 629 € (HT)	734 000 € (HT)



Carte des signataires du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer
2023-2025



Bilan de l'année 2023

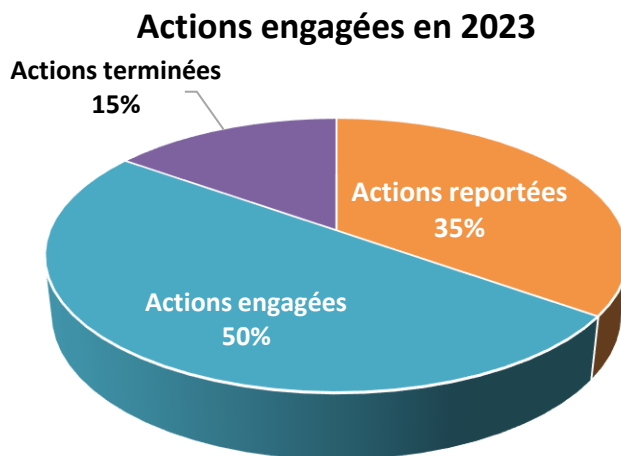


Nombre d'actions prévues en 2023 : **66 actions**

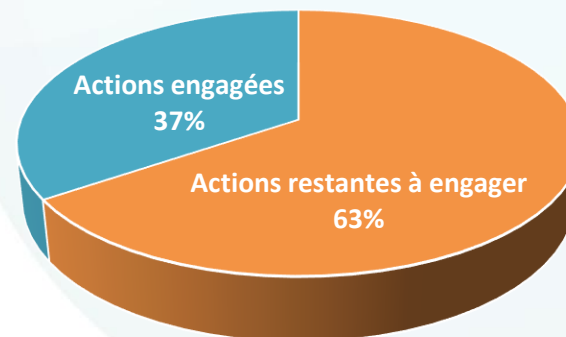
Nombre d'actions réalisées ou en cours : **43 actions**

Nombre d'actions reportées : **21 actions**

Nombre d'actions annulées : **2 actions**



Actions engagées en 2023 sur le nombre d'actions totales du contrat



→ 20 dossiers ont été déposés de l'agence de l'Eau Seine-Normandie (32 %)



Bilan de l'année 2023



Montant des actions prévues en 2023 : 13 802 594 € (HT)

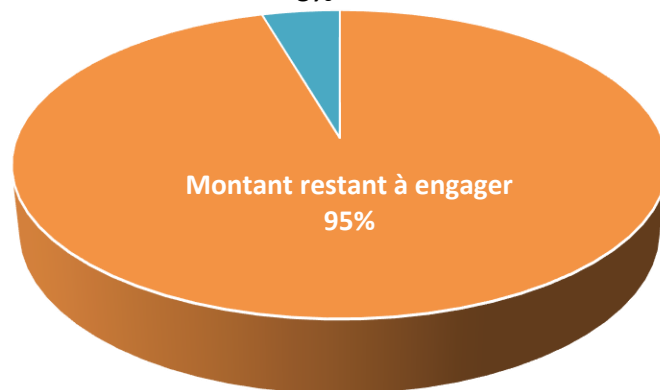
Montant engagé selon le montant inscrit au contrat : 5 136 916 € (HT)

(Montant réellement engagé en 2023 : 12 099 165 € (HT))

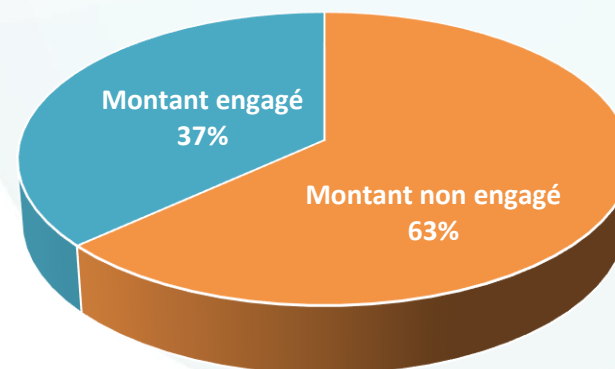
Montant engagé en 2023 sur le montant total du contrat

Montant engagé en 2023

5%



Montant des actions engagées en 2023



Bilan de l'année 2023



Photo d'illustration : Noues- Seine Saint-Denis

Indicateurs réalisés en 2023 :

- **9 765 m²** de réseaux d'eaux pluviales déconnectés
- **1 824 m²** d'espaces végétalisés créés
- **1 144 m²** de pleine terre créée

Enjeu I : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques

11 actions prévues en 2023

Montant prévu de 1 366 000 € HT



En 2023 :

- 6 actions en cours
- 3 actions terminées
- 2 actions reportées



En 2023 :

6 471 795 € engagé
Dont 1 625 574 € qui
était inscrit au
contrat

Actions terminées :

- Réalisation d'aménagement d'hydraulique douce à Chennevières-les-Louvres (SIAH Croult et Petit Rosne)
- Etude de déconnexion des eaux pluviales du parc George Valbon (Département de Seine-Saint-Denis)
- Fourniture, pose et entretien d'échelles limnimétriques sur les cours d'eau, plans d'eau, zones humides et bassin EP (SIARE)



Bilan de l'année 2023



Photo d'illustration : Ru du Fond des Aulnes (95)

Enjeu II : Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social

13 actions prévues en 2023

Montant prévu de 1 384 900 € HT



En 2023 :

6 actions en cours

2 actions terminées

5 actions reportées



En 2023 :

1 315 648 € engagé

Dont 877 330 € qui était inscrit au contrat

Exemple d'actions terminées :

-Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru du fond des Aulnes à Montmorency (SIAH Croult et Petit Rosne)

-Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus à Sarcelles (SIAH Croult et Petit Rosne)

Indicateurs réalisés en 2023 :

7 études de restauration hydro morphologique lancées



Bilan de l'année 2023



Enjeu III : Améliorer la qualité des eaux superficielles

36 actions prévues en 2023

Montant prévu de 10 777 694 € HT



En 2023 :

16 actions en cours

4 actions terminées

14 actions reportées

2 actions abandonnées



En 2023 :

4 243 579 € engagé

Dont 2 565 869 € qui
était inscrit au
contrat



Photo d'illustration

Indicateurs réalisés en 2023 :

- **307 branchements** mis en conformité
- **1 regard mixte** supprimé
- **587 mètres linéaires** de réseaux d'eaux usées manquant créés

Exemple d'actions terminées :

- Déconnexion du réseau EU rue Normandie Niemen à Dugny (EPT Paris Terres d'Envol)
- Mise en conformité du rejet du centre départemental d'entraînement en réseau (Département de Seine Saint-Denis)
- Extension du réseau d'eaux usées rue Nouvelle à Villiers-le-Bel (SIAH Croult et Petit Rosne)
- Mise en séparatif dans la continuité de l'opération Paris Parc à Saint-Leu-la-Forêt (CA Val Parisis)



Bilan de l'année 2023

Enjeu IV : Développer l'animation, la communication et la sensibilisation sur les enjeux prioritaires

6 actions prévues en 2023
Montant prévu de 274 000 € HT



En 2023 :
6 actions en cours



En 2023 :
68 143 € engagé



La suite ...

- Suivi des actions du contrat
- Préparation du bilan 2024 des actions du contrat – Rencontre avec les signataires du contrat– organisation du prochain comité de pilotage
- Préparation du prochain contrat qui verra le jour en 2026



COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT EAU ET CLIMAT CROULT – ENGHIEU – VIEILLE MER

7 NOVEMBRE 2024

12^E PROGRAMME : EAU, CLIMAT ET BIODIVERSITÉ
2025-2030

Programme Eau, Climat et Biodiversité 2025-2030, Les grands objectifs:

- > **Sobriété en eau**
- > **Restauration de la nature**
- > **Préservation de la ressource en eau**
- > **Transition agricole**
- > **Assainissement**
- > **Gestion des eaux de pluie**
- > **Mobilisation des acteurs franciliens**



Sobriété en eau

Nouveau chapitre du programme

Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements (études volumes prélevables hors AAP)



Aides AESN

80%

Travaux pour tous les usagers



50 € par m³ économisé

Renforcement du financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif



50 à 80%

Soutien à la REUT, quand efficacité environnementale

Soutien aux actions de sobriété initiées par les collectivités, les entreprises et les acteurs de l'agriculture



Études faisabilité : 80%

Subvention : 60%

Avance : 20%

Préservation de la ressource en eau

Aides AESN

Subventions :

Protection de la ressource en eau 80%

Adduction d'eau potable

- 40%

- 60% (zones de tension quantitative)

Priorité à la prévention

**Soutien des projets d'adduction en eau potable,
conditionnés à la mise en place d'actions préventives.**



Restaurer la nature

Nouveau regroupement des enjeux de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et la prévention des risques naturels

Taux majorés pour les projets de restauration écologique ambitieux

Objectif : favoriser la dynamique naturelle des rivières

Priorité SFN pour la prévention du ruissellement-érosion et des inondations.

Aides AESN

Subventions :

- 80%
- 90% pour les travaux prioritaires



Transition agricole pour l'eau

Renforcement du 12e programme *pour la transition agricole : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique*, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau.

Simplification des aides pour les filières agricoles BNI.

Aides AESN

- Accompagnement : 80%
- Investissements :

Indemnisation / subvention jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire pour :

- développement de la pérennisation des surfaces en agriculture biologique
- changements de pratiques ou de système agricole dans le cadre d'une démarche territoriale



Assainissement

Taux majorés pour les actions prioritaires :

- améliorant la qualité des cours d'eau « de qualité moins que bonne »
- Usages sensibles (AEP, baignade...)

Limitation création station <200 EH excepté dérogation

Extension de l'ANC aux communes <200 EH si zonage ANC

Forfaits pour ANC, études, branchements privés (IDF/Bassin).

Aides AESN

Subvention : 30%

Avance : 20%

Subvention : 60% pour les travaux prioritaires

Avance : 20%

Forfaits revalorisés : ANC, branchements privés

- MO publique : 5 900€/branchement

- MO privée : 5 000€/branchement

Forfait animation pour la mise en conformité



Gestion des eaux de pluie

8

Aides orientées vers projets ambitieux :
déraccordement et désimperméabilisation

Aides à la désimperméabilisation avec végétalisation, y compris pour des surfaces non raccordées, dans zones urbaines existantes

Arrêt des aides à des projets qui viendraient diminuer les surfaces de pleine terre végétalisée

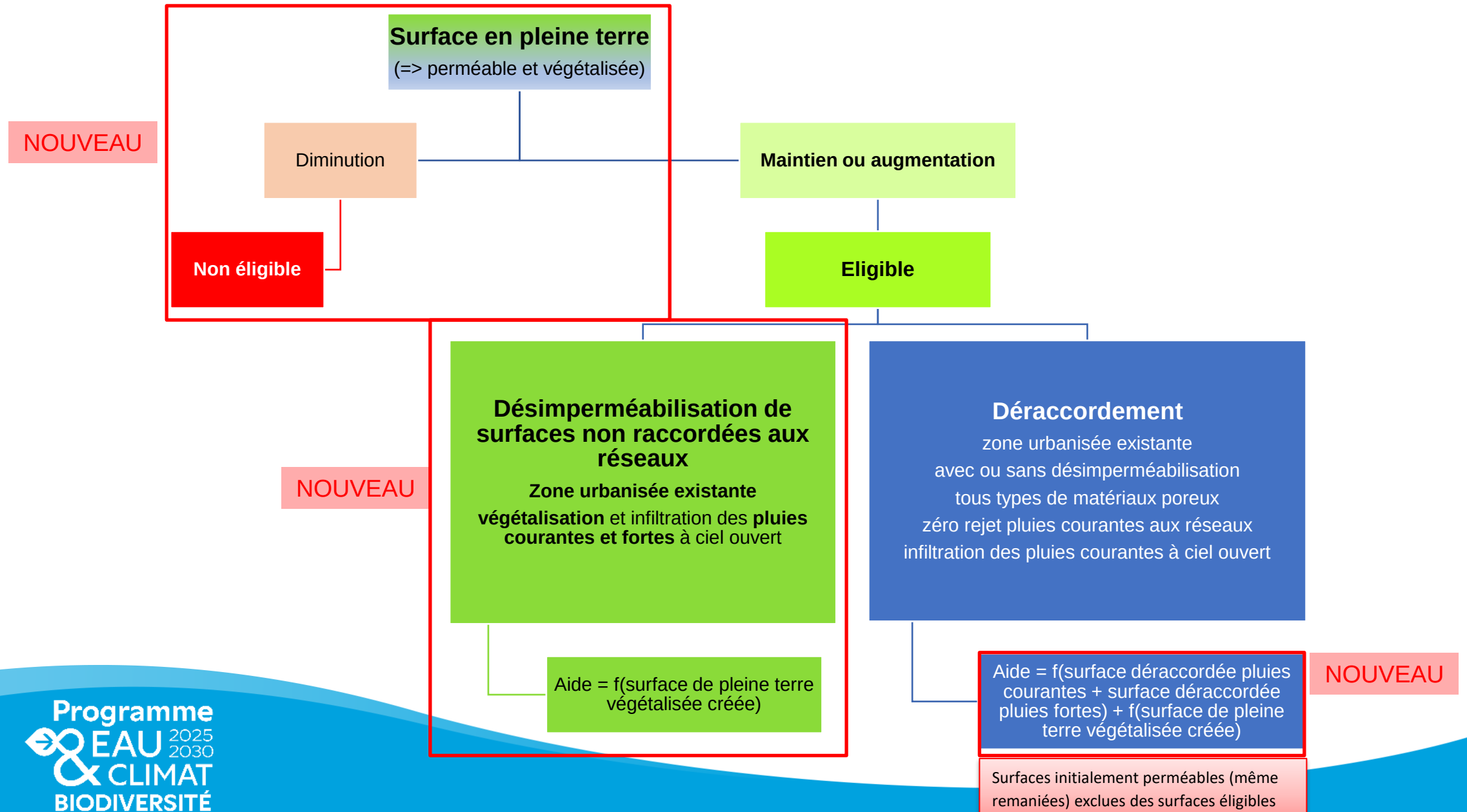
Simplification des modalités d'aide : deux montants plafonds

Aides AESN

- Si surface initiale raccordée
50€ par m² déraccordé
+50€ par m² d'espace végétalisé de pleine terre créé
- Si surface initiale imperméable non raccordée :
25€/m² de surface de pleine terre créée



Gestion des eaux de pluie



Mobiliser les acteurs du territoire

Des contrats de territoire, qui **intègrent désormais la sobriété** en lien avec la stratégie de mobilisation territoriale de l'Agence actualisée.

Contrats centrés sur les actions prioritaires et orientés vers les résultats.

Communication éducation à l'environnement : aides aux projets en lien avec les thématiques de programme

International : augmentation des pays prioritaires, ouverture des aides à l'animation pour l'émergence de projets (pays partenaires), simplification des taux d'aide

Aides AESN

Animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative

Education environnement :

Classes eau scolaire : 700 € / projet

Ateliers participatifs : max 80%

Communication : max 50%

International : max 80%

Lien vers le 12^{ème} programme : [Programme "Eau, climat & biodiversité 2025-2030" | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](https://www.eau-seine-normandie.fr/Programme-Eau-climat-biodiversite-2025-2030)

Pour constituer vos dossiers de demande de subvention :

- Contacter vos référents sur le sujet (variants en fonction des secteurs et des thématiques)
 - Formulaires à remplir : https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides
- Déposer sur Démarches Simplifiées : <https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees>

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Plan Eau

3 enjeux majeurs

Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

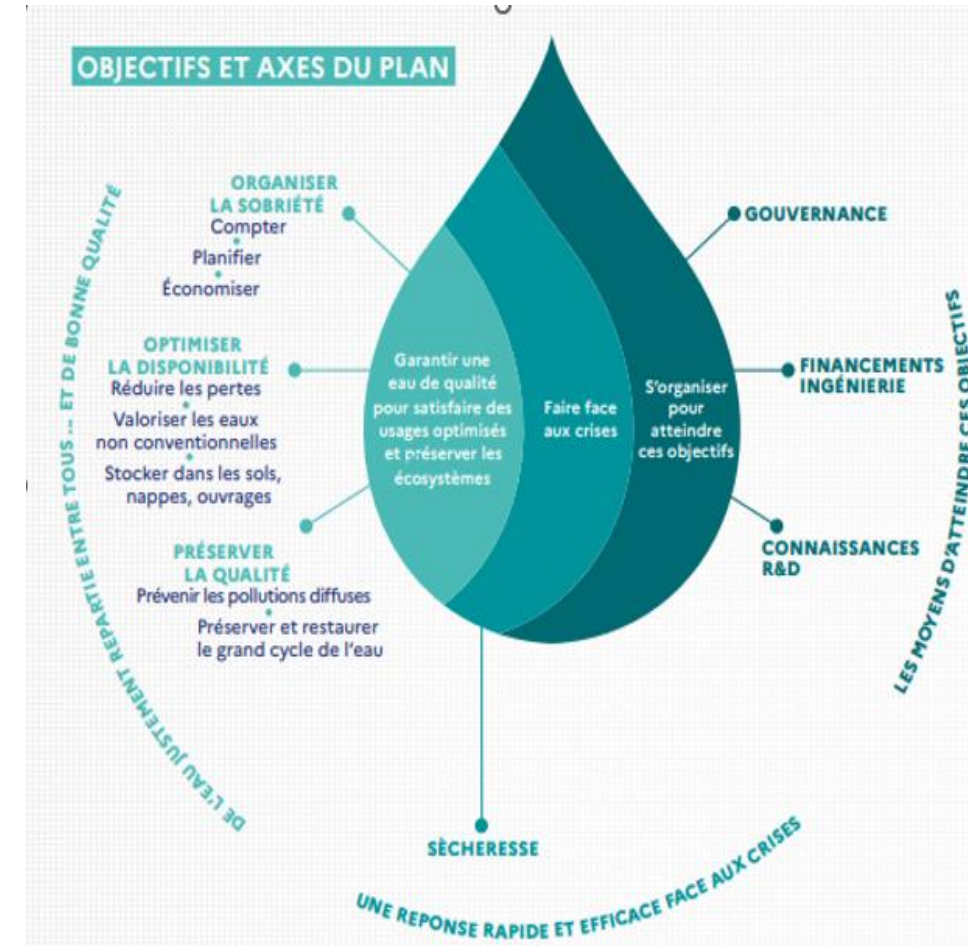
Optimiser la disponibilité de la ressource

Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse.

475 M€ / an de moyens supplémentaires pour les agences de l'eau

Soit 93,5M€ prévus sur le bassin Seine-Normandie

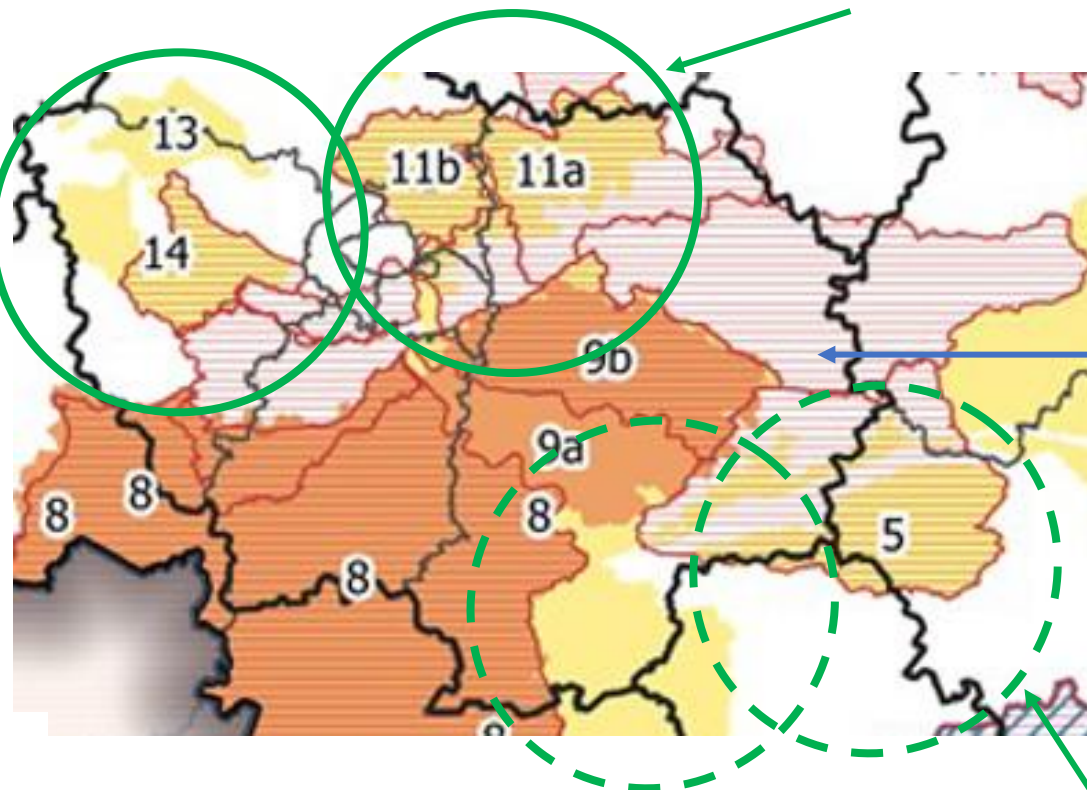


Plan Eau

Etudes volumes prélevables

Etude connaissance
fonctionnement
hydrogéologique
portée par la DRIEAT

Etude EVP en interSAGE



Nappe de Champagne
: Réflexion en cours
SAGE ou PTGE ou
extension ZRE

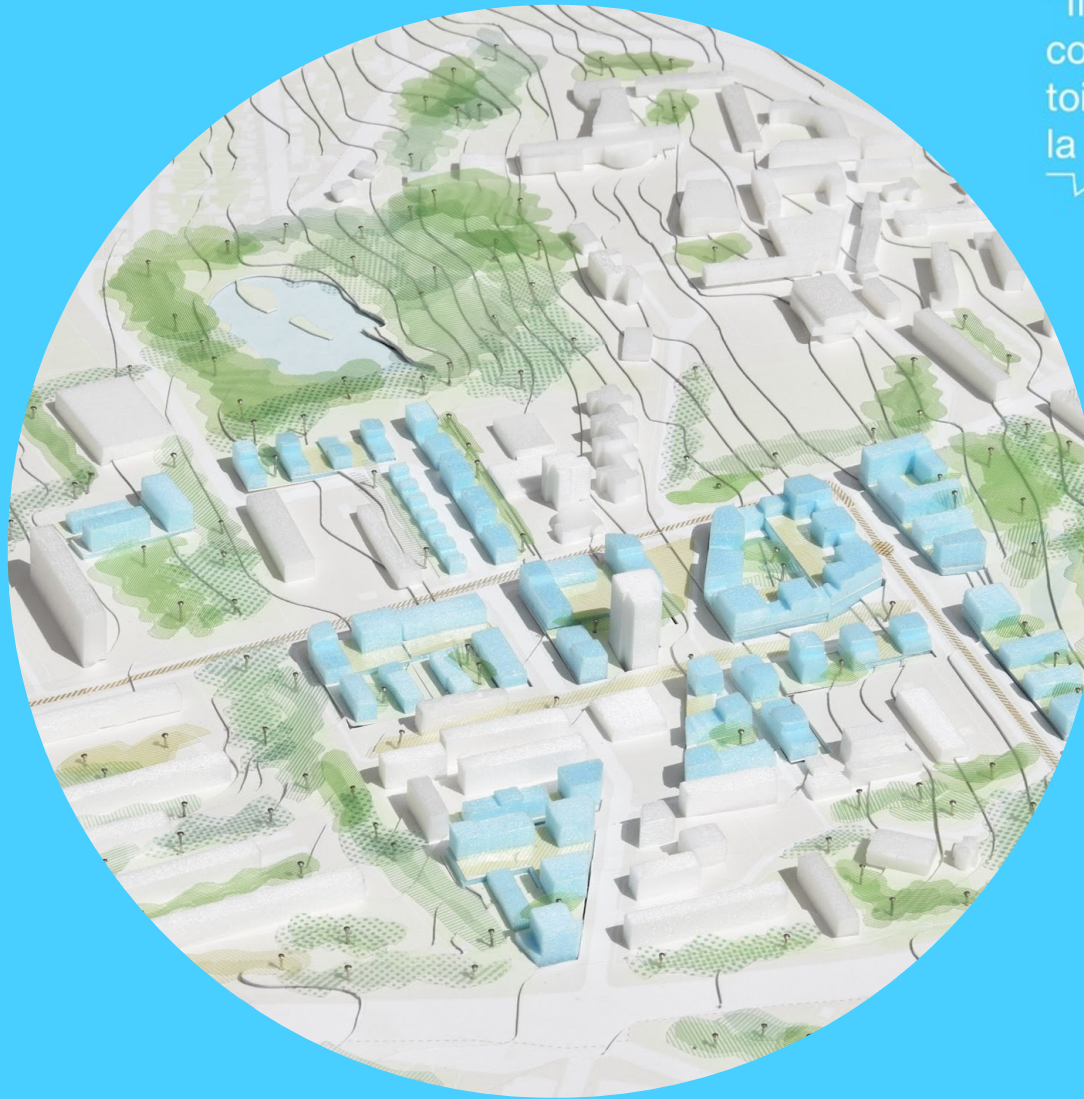
- Limites départementales
- Périmètres des SAGE
- PTGE
- Secteurs à équilibre quantitatif fragile (SEQF)
- Zones de répartition des eaux (ZRE)

DTSAM : Etude EVP SAGE Bassée
Voulzie (PIREN)
DTSAM Etude EVP Loing en discussion

COPIL CTEC

07/11/2024

La gestion des eaux pluviales de la ZAC Bas-Clichy



“Il me faut,
comme à
toi, l'air et
la liberté”

*Citation du poème Hirondelle,
écrit par Louise Michel, reprise
par l'artiste Pierre Ardouvin
sur le collège à l'entrée du
quartier, résonne comme un
présage de cette situation
territoriale en devenir...*

Sommaire

I. Contexte et grands principes

- Situation
- Vue d'ensemble et phases
- Sols et sous-sols
- Milieux naturels, zones sensibles
- Contexte réglementaire lié à l'eau
- Schéma général de gestion des eaux pluviales

II. Le parvis Genettes

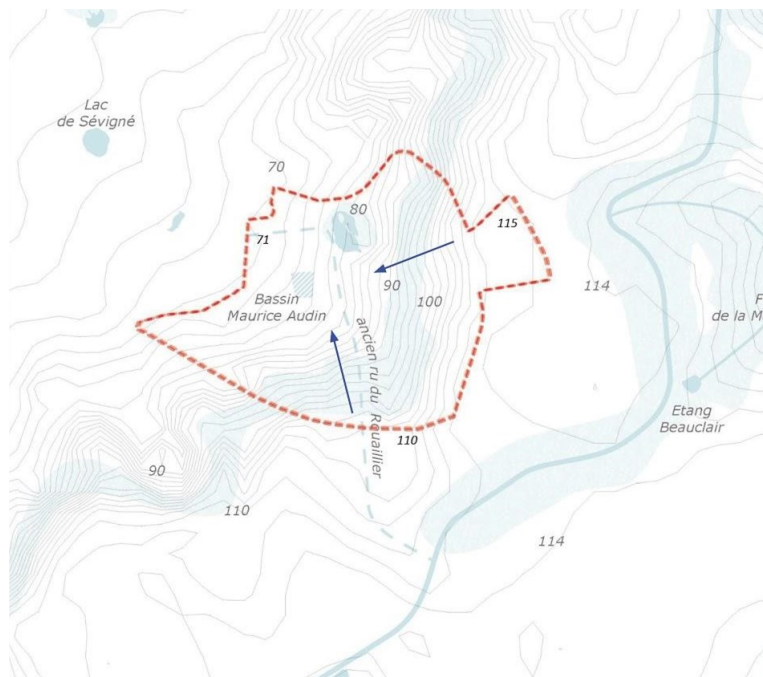
- Localisation et contexte
- CTEC et dossier AESN
- Situation avant projet
- Situation après projet
- Gestion des eaux pluviales

I. Contexte et grands principes

1. Contexte et grands principes

Situation

- Clichy-sous-Bois
- ZAC de 85 ha créée par l'EPFIF en 2018, sur le périmètre de l'ORCOD-IN
- Aménageur : Grand Paris Aménagement
- Périmètre d'aménagement : 21 ha
- Marquée par 30m de dénivelé entre le plateau (le « haut-Clichy ») et l'allée Maurice-Audin



Carte topographique de Clichy-sous-Bois



Vue d'ensemble de l'aménagement projeté

1-Séquence 1



Sols et sous-sols

Hydrogéologie, hydrographie

Successions de couches géologiques perméables et imperméables

Contexte favorable à la présence et la circulation de l'eau
→ circulations superficielles
→ nappe à quelques mètres de profondeur

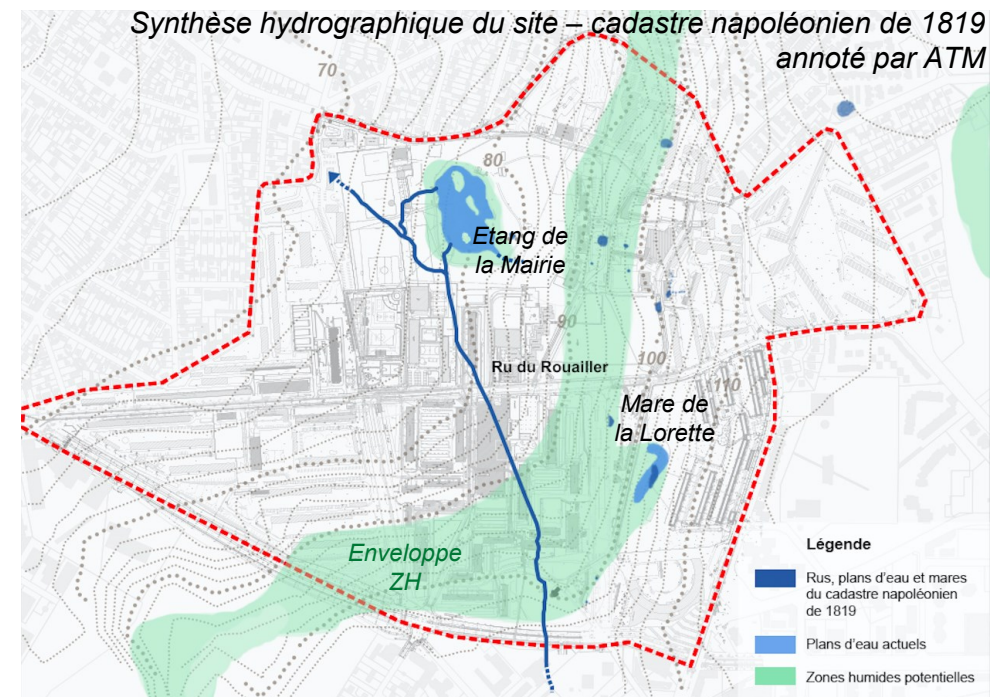
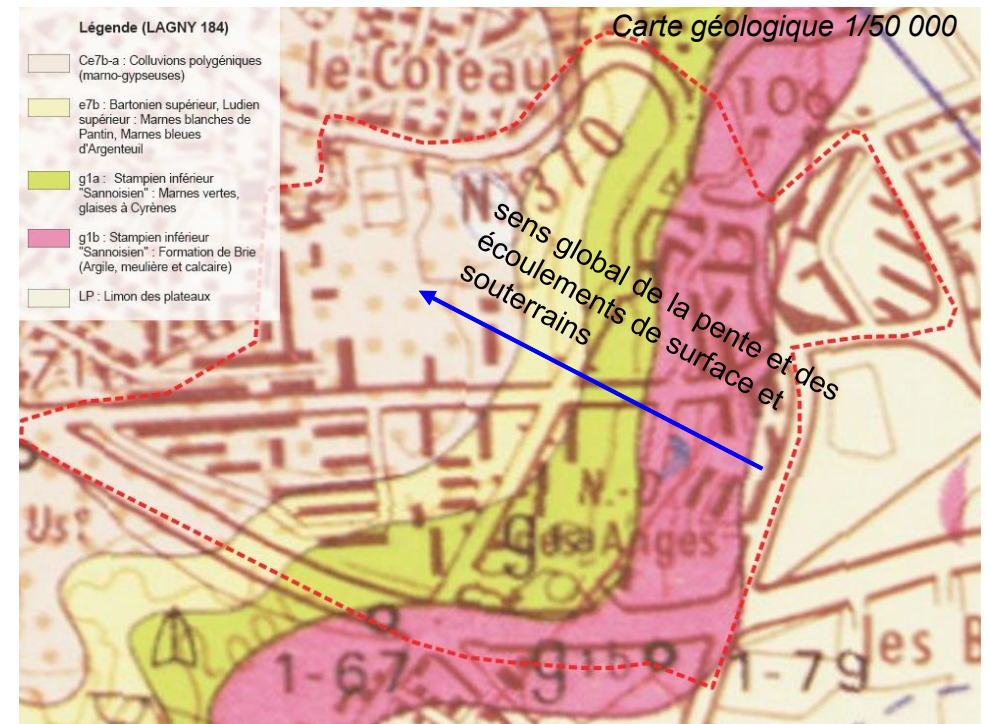
Remontée de nappe : zone d'aléa très faible ou de nappe affleurante

Retrait-gonflement des argiles : aléa fort, PPR mouvement de terrain

Perméabilité

Bonnes à faibles en surface (remblais)
Faibles en profondeur (argiles vertes, marnes supragypseuses)

➔ Infiltration non recommandée compte tenu de la forte déclivité du site, pouvant engendrer des désordres géotechniques à l'aval



Milieux naturels, zones sensibles

→ Zones classées

- Proximité d'un site Natura 2000
- Proximité et présence de ZNIEFF (Parc de la Mairie)
- Proximité et présence d'Espaces Boisés Classés

→ Zones humides

- Classe 3 – forte probabilité de zone humide
- Etude spécifique réalisée par Ecoter en 2020
zone humide de 8,9 ha



Zones d'études

-  Zone d'étude immédiate
-  Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)
-  Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)
-  Zone d'étude - Périmètre des sondages
-  Zone humide

Délimitation zone humide – Ecoter (2020)

Contexte réglementaire lié à l'eau

- SDAGE Seine Normandie 2022-2027
- SAGE Croult Enghien Vieille Mer
- Règlements d'assainissement (GPGE, CD 93)
- PLU de Clichy-sous-Bois

- Dossier Loi sur l'Eau
Autorisation Environnementale Unique
En cours d'autorisation, avec une dérogation pour des travaux en avance de phase
Rubriques : 1.1.1.0 (piézomètres)
1.1.2.0 (pompage de la nappe)
2.1.5.0 (eaux pluviales)
3.2.3.0 (plan d'eau)
3.3.1.0 (zones humides)

- ◆ **Zéro rejet de la pluie 10 mm**
- ◆ **Gestion régulée à la parcelle (10 L/s/ha) de la pluie décennale**
- ◆ **Débit limité 0,5 L/s Secteur Genettes (réseaux limités en capacités sous l'allée Maurice Audin)**

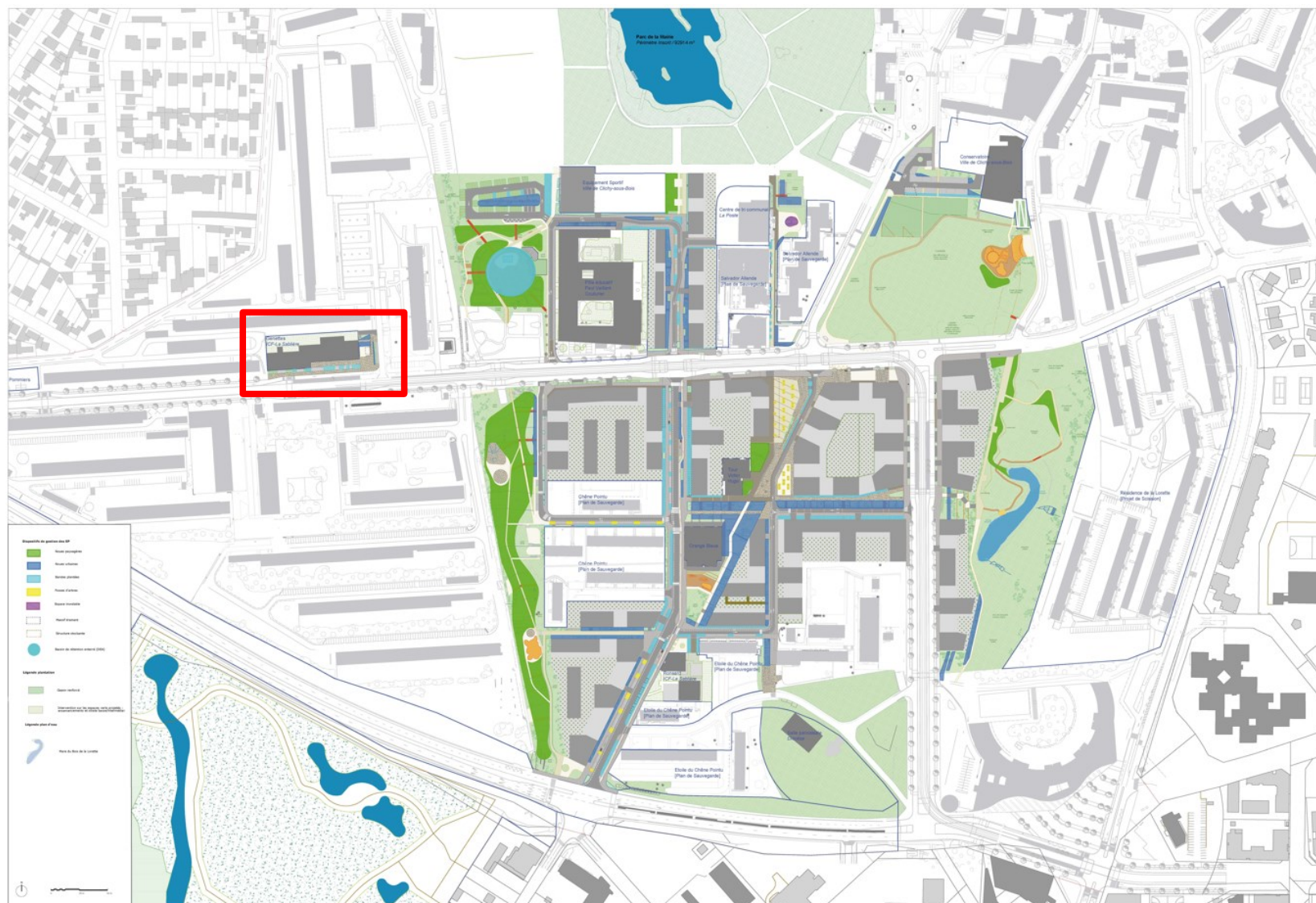
II. Le parvis Genettes

Localisation et contexte

Lot Genettes : bâtiment de logements, ICF

Démarrage travaux : Septembre 2023, Inauguration le 18 octobre 2024

Surface : 1290 m²



Contrat Territorial Eau et Climat, et dossier de demande de subvention AESN

A.3 Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine

au titre des études

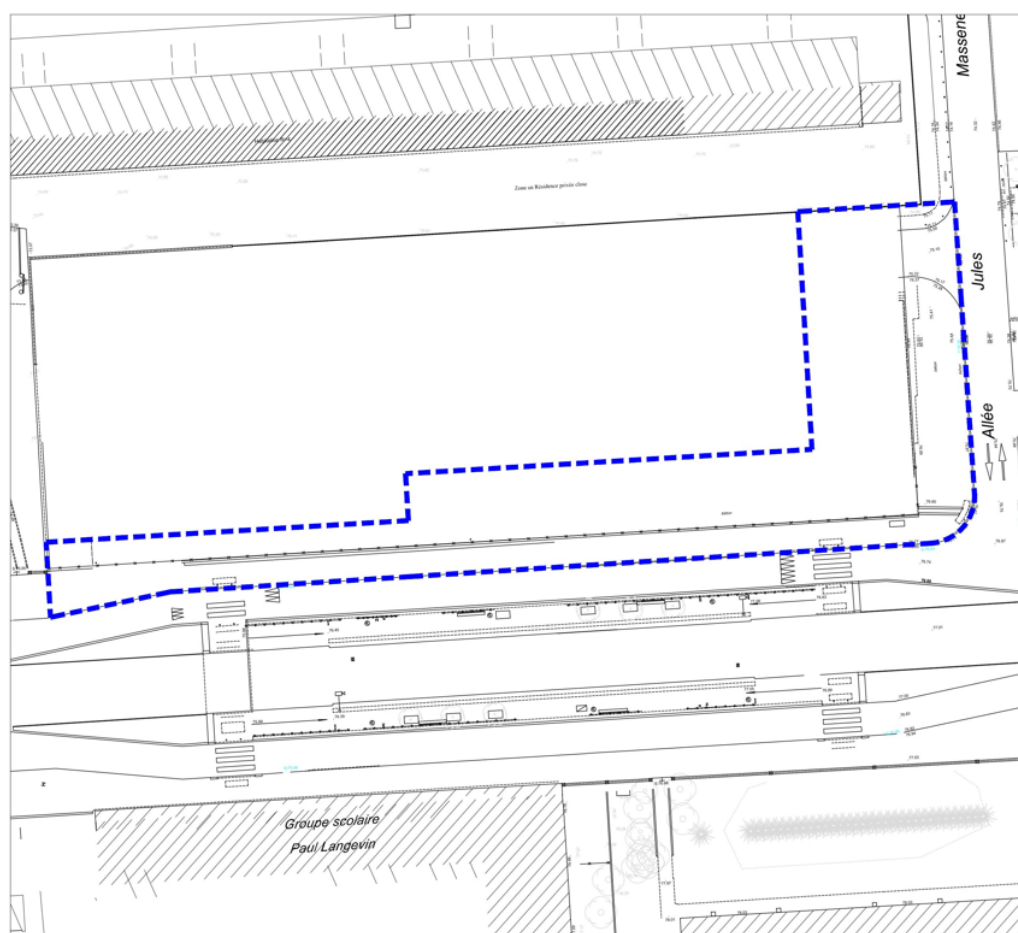
au titre des travaux, de réduction à la source des écoulements de temps de pluie

Action	Enjeu	Chantier MT2 finalisé		Chantier MT3 à venir		Commentaire
		2023	2023 actualisé	2024	2025	
Gestion par noues et bandes plantées des eaux pluviales	I.1 Gestion des eaux pluviales à la source	101 000 €	106 518 € Sub études + travaux Genettes	84 000 €	600 000 €	* Création de bandes plantées * Création de noues * Déconnexion des pluies courantes et stockage-restitution de la pluie décennale * Plantations en lien avec la gestion des pluies
Suivi durant le chantier par un coordinateur de chantier spécialisé en écologie - dont suivi des zones humides	II.2 Préservation des milieux naturels, aquatiques et humides	10 000 €		20 000 €	30 000 €	L'écologue s'assurera que les chantiers ne portent pas atteinte aux zones humides et à la biodiversité, et de la prévention des pollutions : suivi régulier du chantier, contrôle des PIC, etc.
Aménagement de la ZAC du Bas-Clichy	III.1 Diminuer les rejets directs d'eaux usées, optimiser le traitement des eaux usées par les step				55 600 €	* Création de filtres plantés pour assainissement d'eaux pluviales * Mise en séparatif EU/EP

Situation avant projet

Surface totale 1 290 m²

- Surfaces perméables : 0 m²
- Surfaces imperméables : 1 290 m²



2006-2010

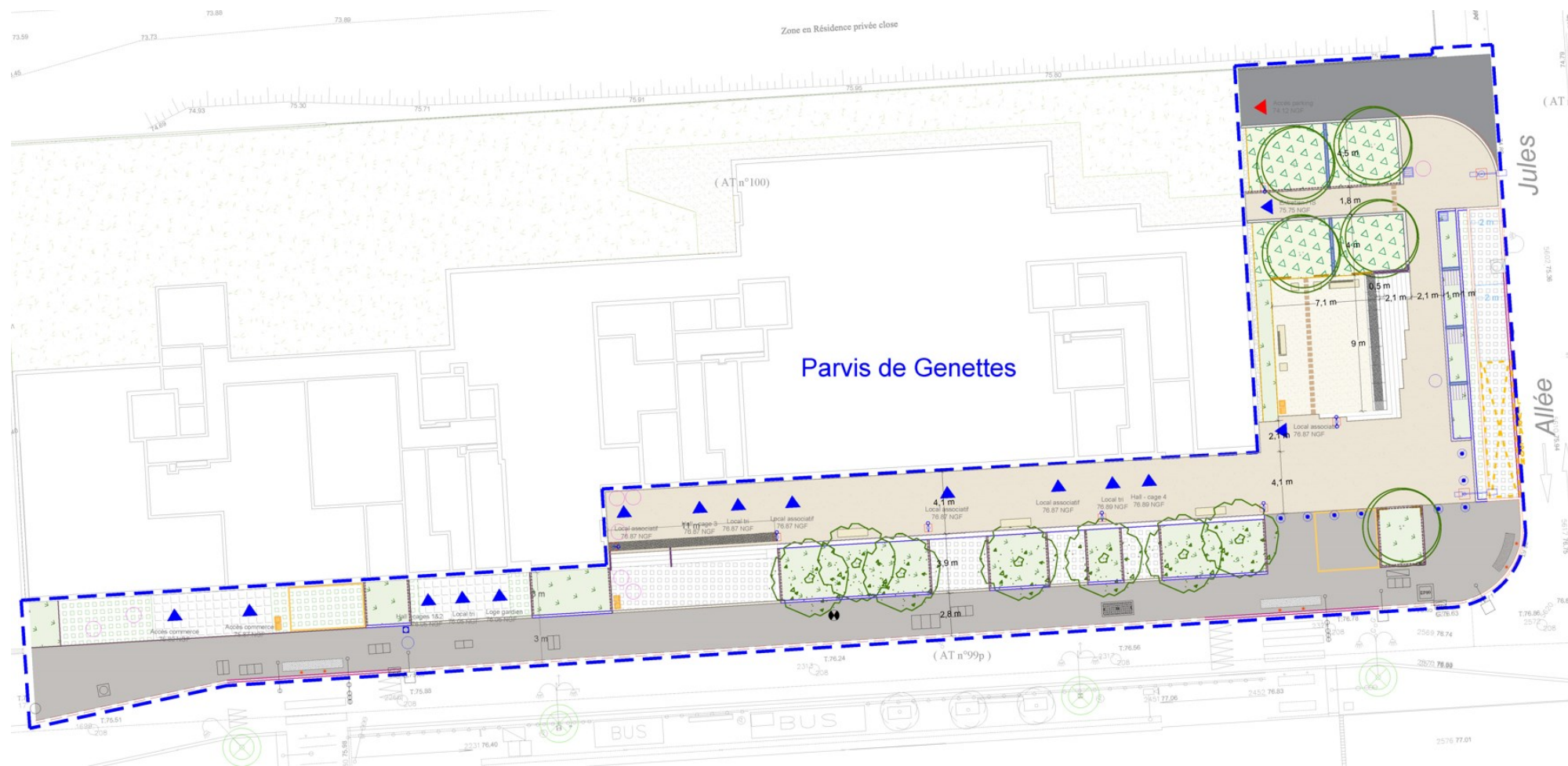


2022

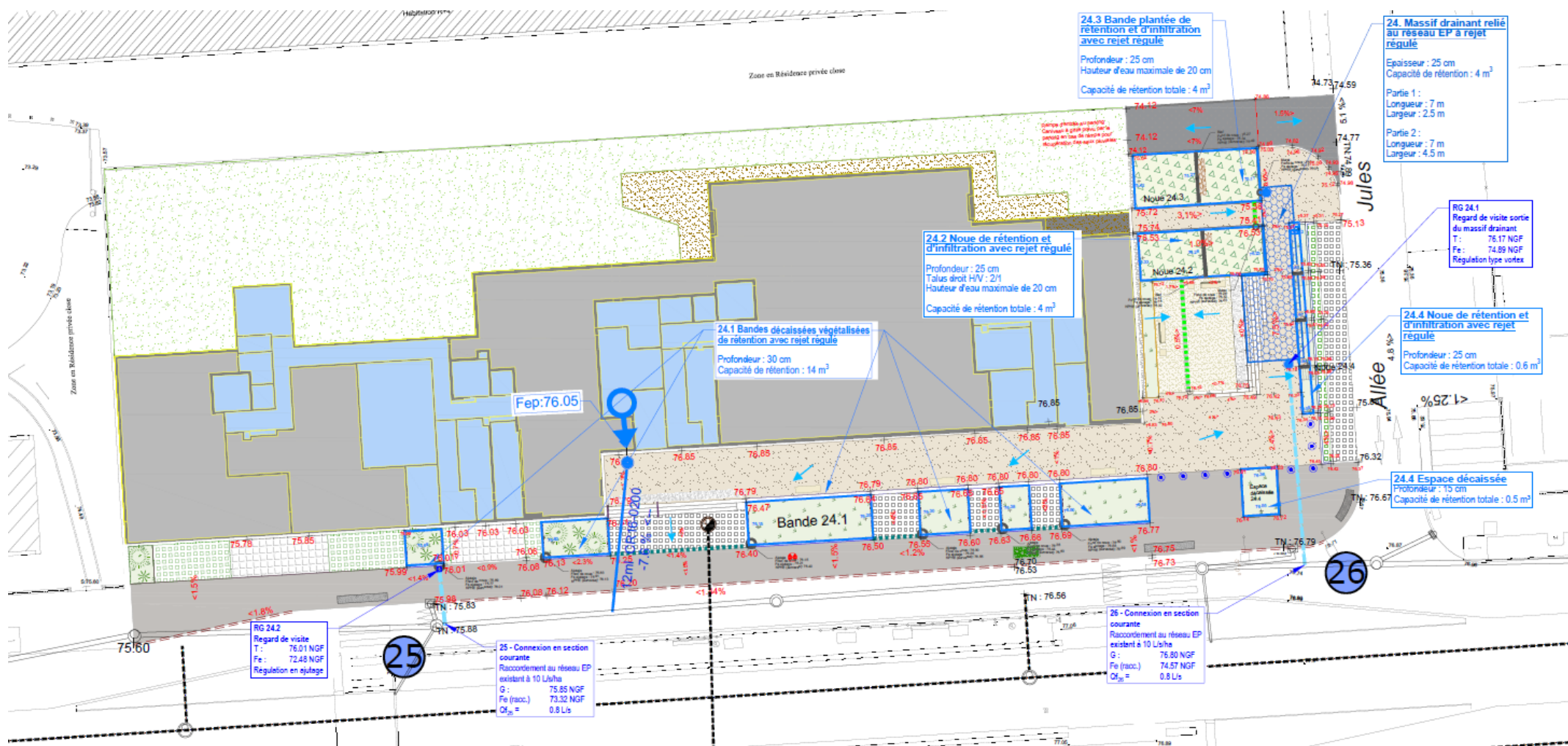
Situation après projet

Surface totale 1 290 m²

- Surfaces perméables : 236 m²
- Surfaces imperméables : 1 054 m²
dont 49% déconnectées



- Des fosses d'arbres et les bandes plantées décaissées pour retenir les premières pluies.
- Un massif drainant en enterré pour retenir à débit régulé la pluie décennale sous le parvis Est.



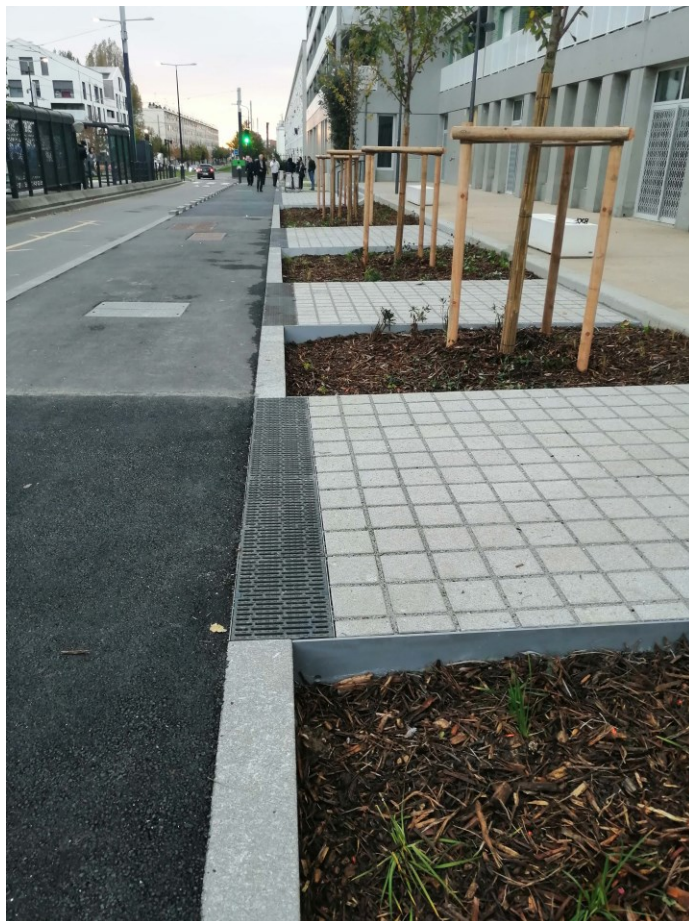
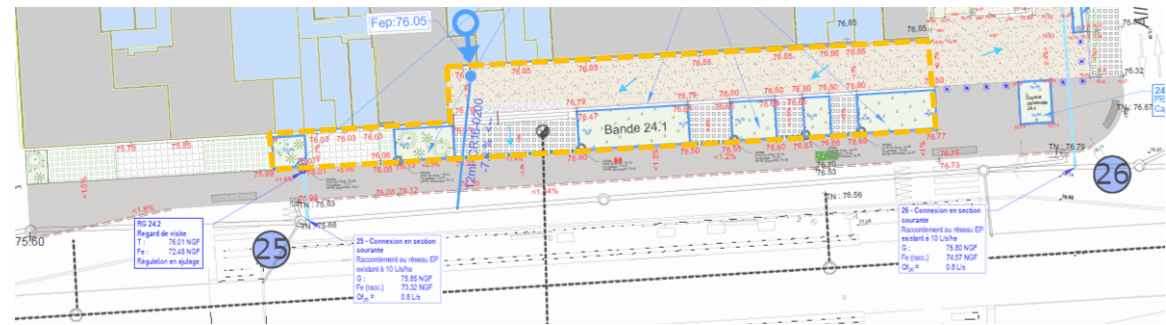
Gestion des eaux pluviales – secteur sud

Bandes plantées décaissées de 30 à 40cm

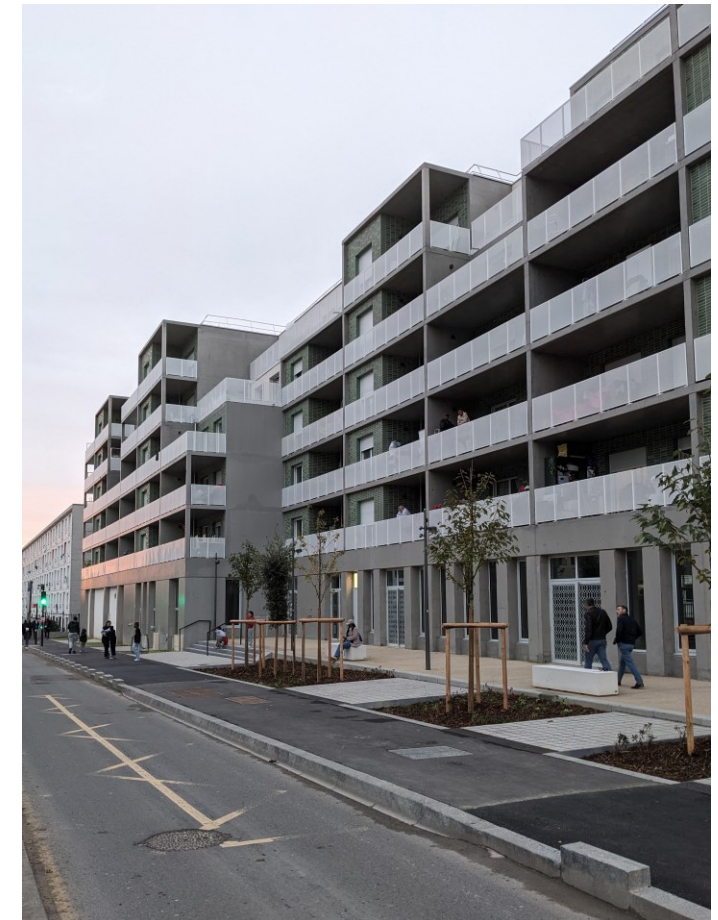
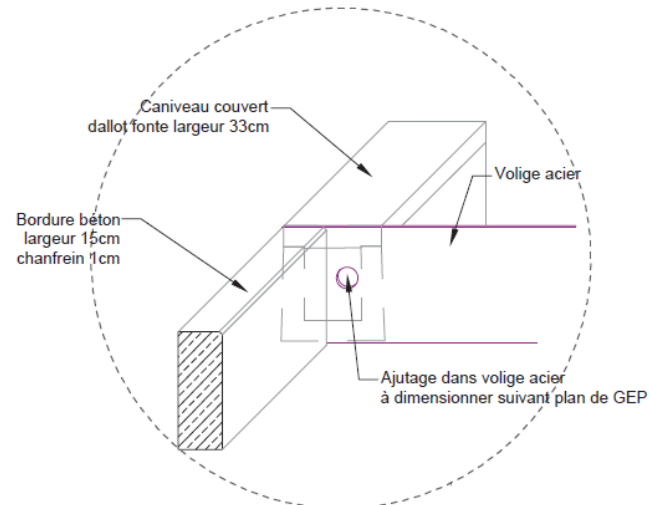
Liaison hydraulique par caniveau

0 rejet des pluies courantes

Stockage-régulation jusqu'à la pluie décennale

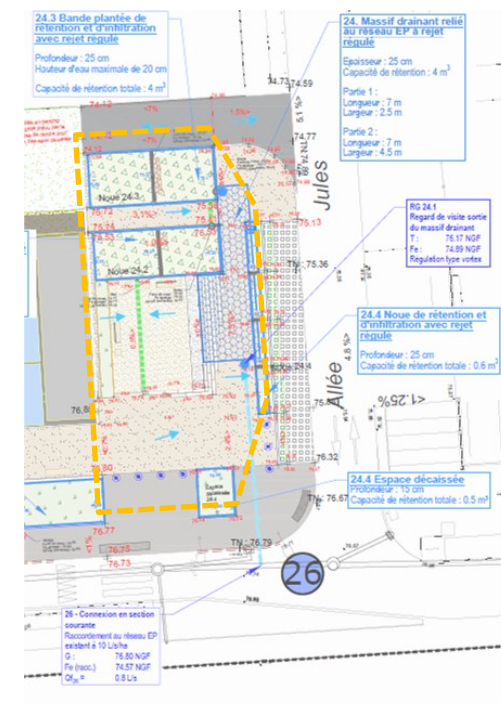
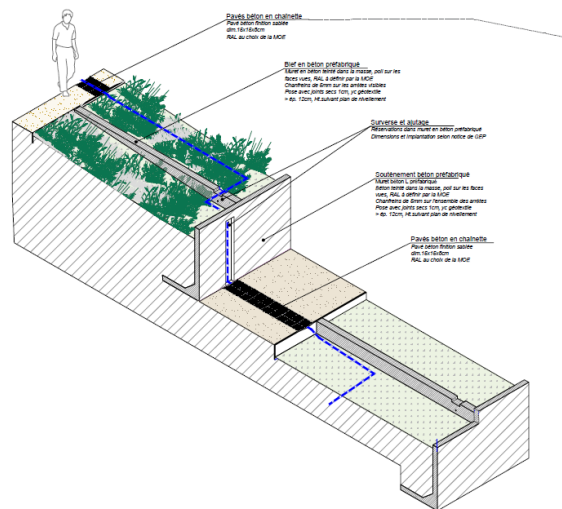


Détails de la jonction caniveau/bordure



Gestion des eaux pluviales – secteur est

Massif drainant enterré permet le stockage-régulation jusqu'à la pluie décennale



Merci !

Suivez le chemin de l'eau !

DES DISPOSITIFS ÉCOLOGIQUES POUR UNE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE

Les parvis « Les Genettes » et « Ronsard » intègrent des dispositifs écologiques favorisant une gestion durable des eaux pluviales : noues urbaines, fosses d'arbres, et bandes plantées en creux capturent et retiennent les eaux de pluies, et réduisent le ruissellement immédiat en surface.

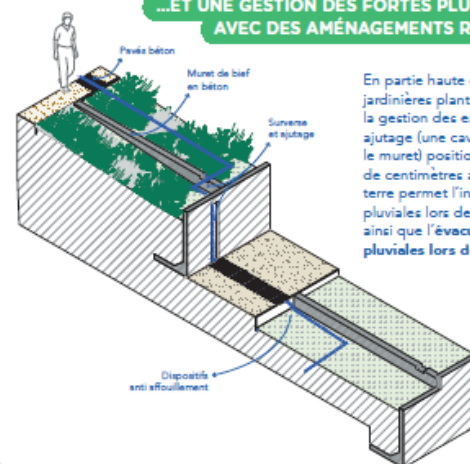
UNE GESTION DES PETITES PLUIES « À CIEL OUVERT »...

Le long de l'ALLÉE MAURICE AUDIN, des bandes plantées végétalisées favorisent l'évapotranspiration et l'infiltration de l'eau dans le sol : c'est ce qu'on appelle la gestion « à ciel ouvert ».

Le long de la RUE MASSENET, une noue urbaine joue également un rôle essentiel dans la rétention des eaux pluviales. Les noues, d'environ 30 cm de profondeur, sont de petits fossés végétalisés avec des espèces adaptées, capables de résister aussi bien aux périodes d'inondation qu'aux épisodes plus secs.



...ET UNE GESTION DES FORTES PLUIES AVEC DES AMÉNAGEMENTS RÉGULATEURS



En partie haute du parvis, des jardinières plantées contribuent à la gestion des eaux pluviales. Un ajutage (une cavité calibrée dans le muret) positionné une dizaine de centimètres au-dessus de la terre permet l'infiltration des eaux pluviales lors des pluies courantes, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales lors des fortes pluies.

Afin de capter et stocker l'eau des plus fortes pluies, des massifs drainants ont été installés sous le sol. Une grille permet d'acheminer l'eau vers des massifs enterrés composés de matériaux poreux, favorisant l'infiltration et le stockage temporaire des eaux pluviales. Une fois colletée et stockée, l'eau est évacuée à un débit contrôlé (0,5 litres par seconde) vers le réseau d'assainissement public, évitant ainsi les risques de surcharge.

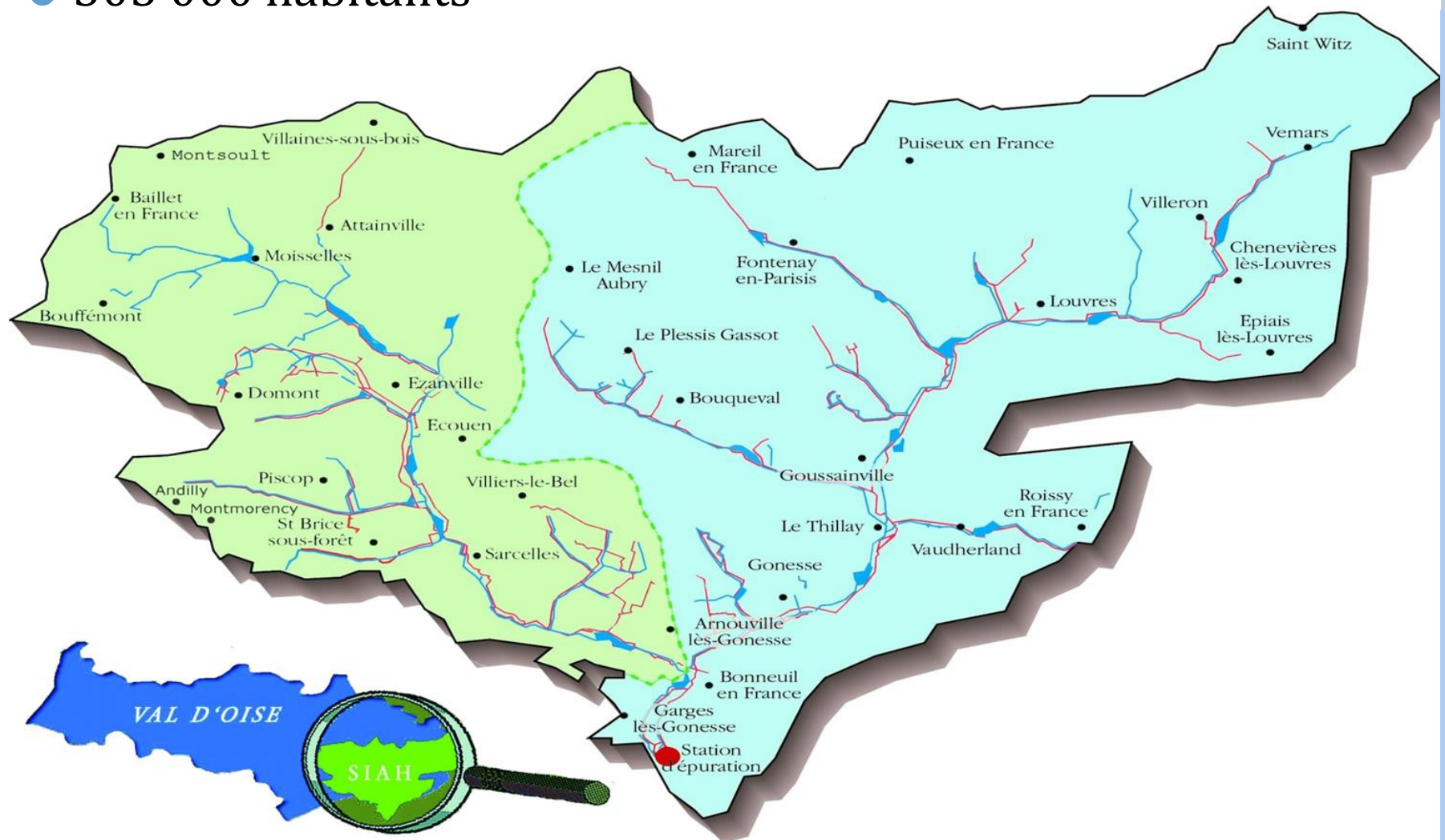


**Comité de pilotage du Contrat Eau et Climat
Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025**

**Réalisation d'un aménagement d'hydraulique douce
à Chennevières-lès-Louvres**

7 NOVEMBRE 2024

- Structure intercommunale sur 35 communes
- 20 000 ha
- 70 agents territoriaux
- 305 000 habitants



PRINCIPALES MISSIONS



- ❖ Assainissement des eaux usées (collecte, transport, traitement, réduction des rejets dans le milieu naturel) et des eaux pluviales (collecte et transport)
- ❖ GEMAPI (prévention des inondations, restauration et préservation des milieux humides superficiels)
 - ❖ 2 bassins versants : le Croult et le Petit Rosne
 - ❖ 120 bassins de retenue
 - ❖ 1 station de dépollution à Bonneuil-en-France
 - ❖ 1 200 km de réseaux séparatifs



LE SITE ET SON BASSIN VERSANT

D'où viennent les eaux de ruissellement, que traversent-elles, quel cours d'eau rejoignent-elles ?





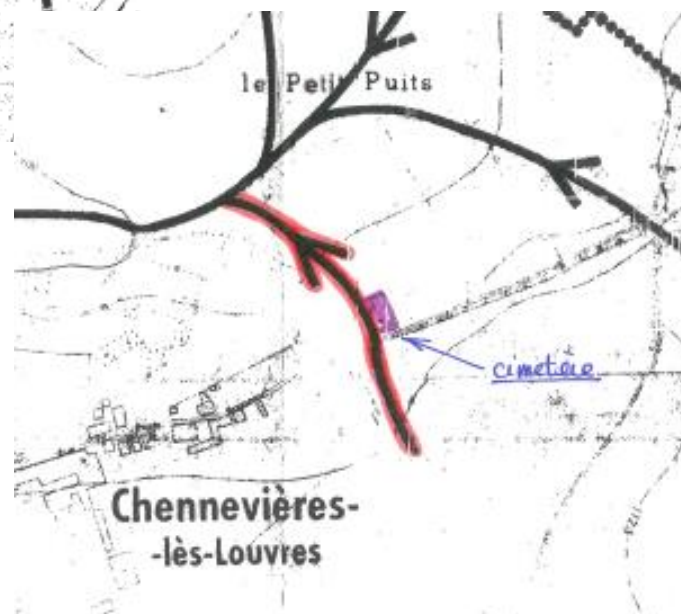
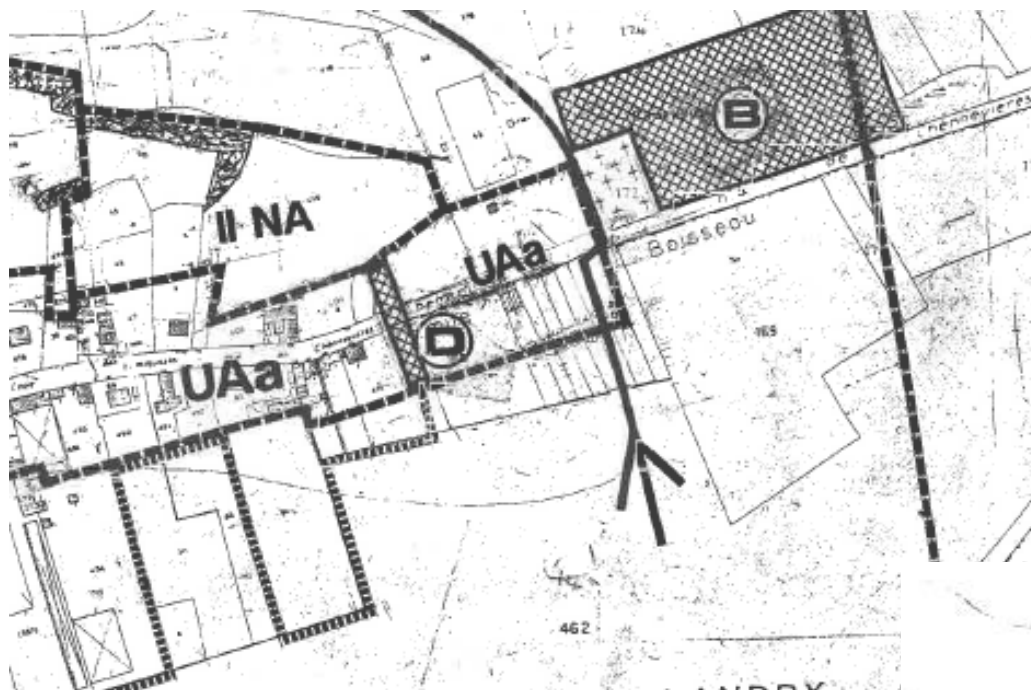
POURQUOI L'INTERVENTION DU SIAH ?

- Lors de l'orage du 29 mai 2018, une partie de la rue Emile Boisseau a vécu une submersion de la voie, frôlant les habitations riveraines, par de l'eau et de la boue, le cimetière a été recouvert d'eau et de boue,
- Au point bas d'une grande surface de culture (18,5 hectares), l'eau a trouvé son chemin en se créant un passage restreint, que la noue à l'aval de la rue n'a pas pu recevoir en totalité,
- Le sens des sillons et le type de culture ont accéléré le ruissellement des champs,
- La compétence ruissellement non urbain que le SIAH prend historiquement en compte





POS (2000) LA CARTE DES CONTRAINTES DU SOL ET SOUS-SOL ET LE PLAN DE ZONAGE INDIQUENT LA PRÉSENCE D'UN AXE DE RUISSELLEMENT



LES PREMIÈRES ACTIONS, RÉFLEXIONS ET DÉMARCHES

- A très court terme, pendant l'orage le soir et dès le lendemain, par la commune et l'agriculteur



LES PREMIÈRES ACTIONS, RÉFLEXIONS ET DÉMARCHES



- Rédaction d'une note SIAH « Maitrise du ruissellement non urbain » au second semestre 2018, présentation à Monsieur le Maire, à l'exploitant agricole puis au conseil municipal le 3 décembre 2018,
- Dès le transfert de la compétence collecte EU EP début 2019, lancement du SDA, en y intégrant l'étude du ruissellement. Les constats et pistes d'améliorations (travaux en domaine privé essentiellement) ont été présentés à la commune en aout 2020 (rendu de phase 2),
- Mise en place préconisée d'un ouvrage de type haie-talus-fossé pour tamponner les débits de pointe et les vidanger à débit régulé en favorisant l'infiltration

Caractéristique de l'ouvrage		Localisation	Schéma de principe
Longueur de l'ouvrage	450 m	Parcelle 0169, 0170, 0171 et 0462	
Hauteur du talus	1 m		
Largeur du talus	2 m		
Profondeur du fossé	0,7 m		
Largeur du fossé	1,4 m		
Largeur de la bande enherbée	1 m		
Emprise foncière de l'ouvrage	1 980 m ²		
Bassin versant intercepté	30 ha		
Débit de fuite	0,7/s/ha soit 21 l/s		
Occurrence de pluie gérée	20 ans		
Volume d'eau tamponné	1800 m ³		

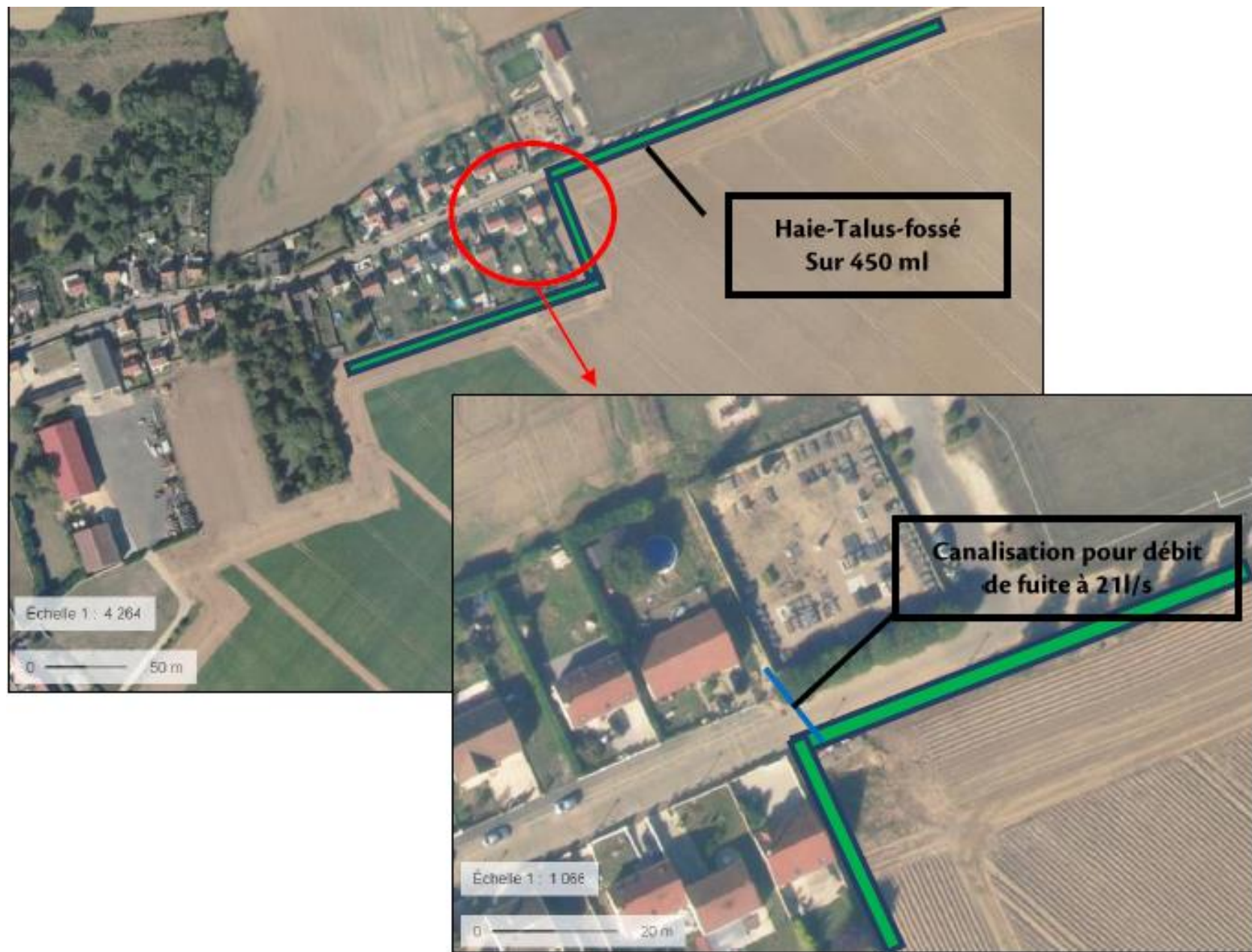


Figure 19. Carte de localisation de l'aménagement proposé

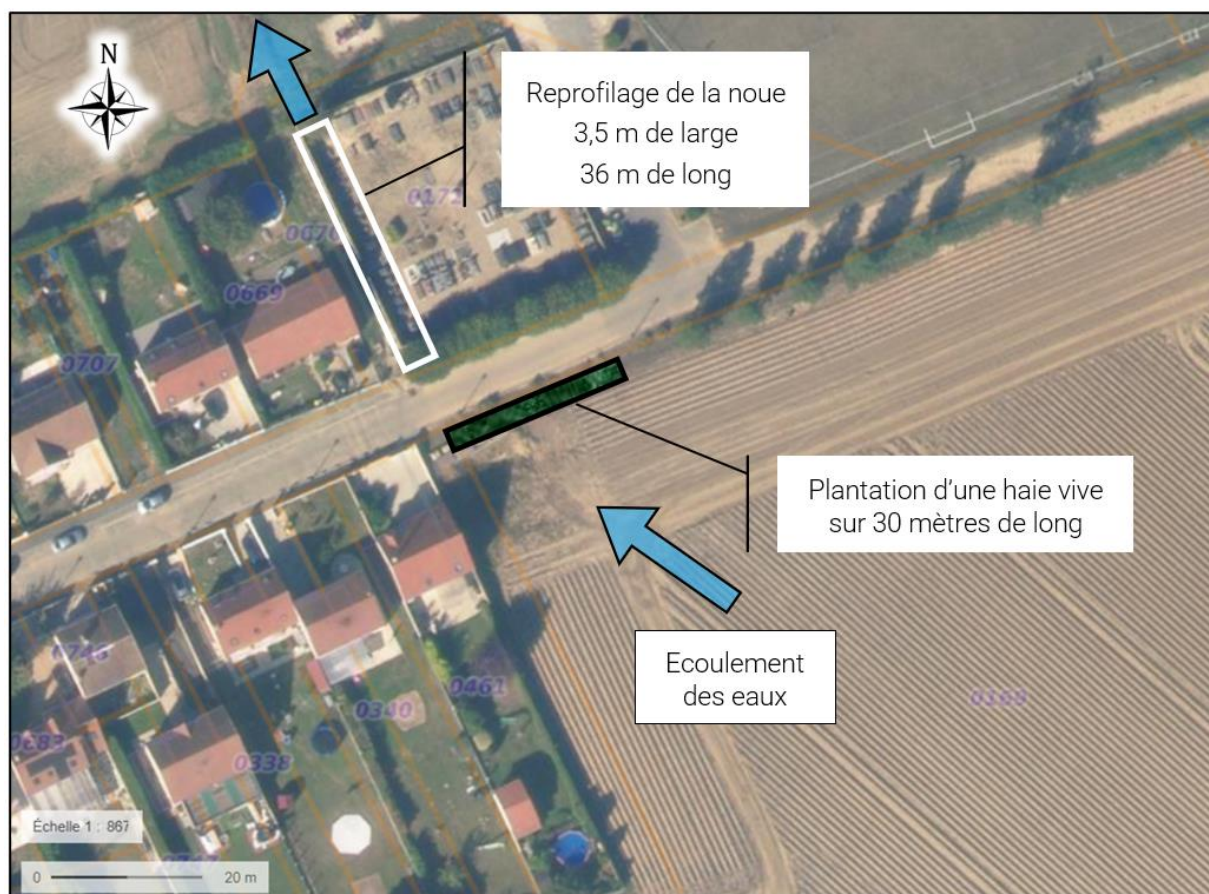
MAIS,

- Le SIAH n'intervient pas sans l'aval préalable de la commune,
- L'entretien n'emporte pas consensus, car en domaine privé, il faut cadrer (techniquement et financièrement) très clairement avec une convention de co-gestion les sujets connexes, liés à la gestion, tels que :
 - fauches, tontes,
 - ouvrages hydrauliques,
 - déchets,
 - accès,
 - curages liés aux terres récupérées (à redonner à l'agriculteur), ...
- Lors de la visite sur site du 30 juin 2022, en présence de Monsieur le Maire, du propriétaire / exploitant, du bureau d'études et du SIAH, considérant que la proposition de mise en place de l'ouvrage haie-talus-fossé proposé à l'issue du SDA ne retient pas la faveur de la commune, il a été décidé de créer une haie sur talus sur une emprise plus restreinte pour ralentir le ruissellement et retenir les sédiments et de réaménager la noue existante



L'AMÉNAGEMENT RETENU

- Ampleur considérablement réduite,
- Stricte utilisation des surfaces communales / privées sans incidence sur l'exploitation agricole,



LE DÉROULÉ ADMINISTRATIF



- 2 propriétaires concernés dont l'exploitant de la parcelle + la commune,
- Demande d'accords amiables pour autorisation temporaire en juillet 2022, obtenus en octobre 2022,
- Dossier de DIG déposé le 16 janvier 2023, projet soumis à déclaration,
- Arrêté préfectoral signé le 21 février 2023, notifié aux propriétaires le 22 février 2023



LES TRAVAUX EN MARS 2023



- Commande en février 2023
- 15 800 € HT



LA VIE DE L'AMÉNAGEMENT, SES POINTS FAIBLES, SON AVENIR

- La haie a pris l'emprise souhaitée, son visuel est agréable,



LA VIE DE L'AMÉNAGEMENT, SES POINTS FAIBLES, SON AVENIR

- La fonction fossé est rapidement perdue,
- La culture se fait au ras



LA VIE DE L'AMÉNAGEMENT, SES POINTS FAIBLES, SON AVENIR



- Sa pérennité est fortement liée à la volonté de l'exploitant (conservation du fossé amont, éloignement suffisant des pratiques culturales, labours, semis, en adoptant une bande enherbée),
- Sa fonction première de retenir l'eau le plus en amont possible est très rapidement contournée,
- Le 10 octobre matin,



- Et après, et sinon, des haies bocagères en plein champs ?
des baissières ?



- Le système d'échanges de jouissance, un frein ?



- Les MAEC, systèmes grandes cultures, logique d'amélioration des pratiques existantes, une avancée ?



**ETAT DE LA MISE EN CONFORMITE SUR LE TERRITOIRE
DE PARIS TERRES D'ENVOL**

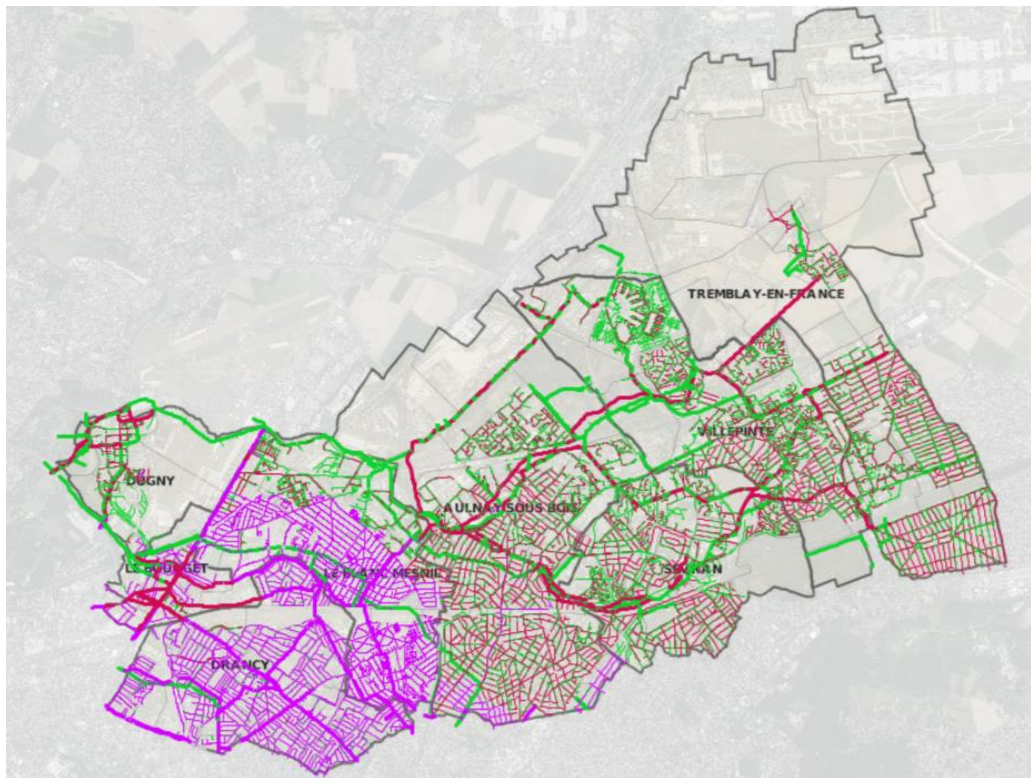
Comité de pilotage du contrat territorial Eau et Climat - 7 NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

- **RÉALISATION DES CONTRÔLES EN RÉGIE**
- **APPORT DU LOGICIEL DE CONFORMITÉ**
- **COMMUNICATION ACTIVE AUTOUR DES SUBVENTIONS POSSIBLES**
- **MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIC EN DOMAINE PRIVÉ**



Présentation du territoire



L'EPT Paris Terres d'Envol regroupe 8 villes de la Seine-Saint-Denis

L'EPT a rendu obligatoire les contrôles en cas de vente en secteur séparatif uniquement : Aulnay-sous-Bois, Dugny, Nord Est du Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte.

Réalisation des contrôles de conformité en régie

L'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol réalisent principalement les contrôles de conformité en régie.

4 agents à temps plein sur la Conformité (2 binômes) et 1 technicien à mi-temps.

Ces agents réalisent une moyenne de 50 contrôles par semaine.

L'EPT s'est également doté d'un marché pour les contrôles ne pouvant être faits par la régie.

	2021	2022	2023
Nombre de bien contrôlés	2269	2115	1738
Nombre de non-conformité	543	906	912
Taux de non-conformité (y compris défaut de structure)	24 %	42,9 %	52%



Détail des non-conformités identifiées en 2023

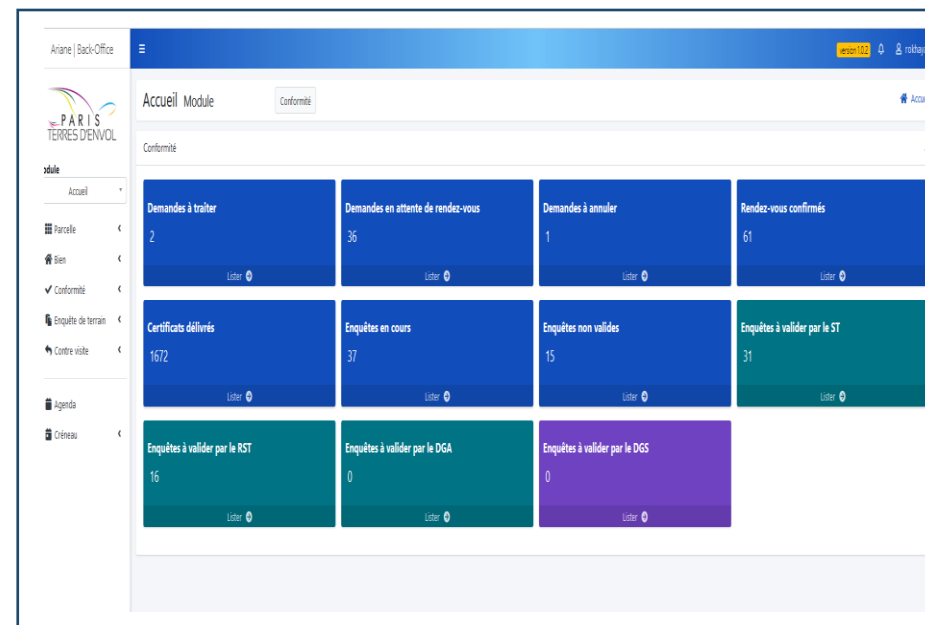
VILLES	ENQUÊTES DE CONFORMITÉ	NON-CONFORMES	NON-CONFORMES AVEC IMPACT SUR LE MILIEU	TAUX DE NON-CONFORMITÉ AVEC IMPACT SUR LE MILIEU	MISES EN CONFORMITE REALISEES
AULNAY-SOUS-BOIS	650	269	153	24%	77
DRANCY	28	18	3	11%	1
DUGNY	26	4	4	15%	0
LE BLANC-MESNIL	65	29	6	9%	0
LE BOURGET	21	8	0	0%	0
SEVRAN	348	216	28	8%	2
TREMBLAY-EN-FRANCE	311	191	95	33%	51
VILLEPINTE	289	177	44	15%	34
TOTAL	1738	912	333	19%	165

APPORT DU LOGICIEL DE CONFORMITE

Mise en place depuis septembre 2023 d'un logiciel dédié aux contrôles de conformité, développé pour les besoins de l'EPT.

Résultats positifs pour les services techniques comme administratifs :

- Les demandes sont faites via le formulaire en ligne
- Après validation des demandes par les services techniques, les rendez-vous sont pris par les usagers directement sur le module de réservation de créneaux
- La dématérialisation de la validation des responsables et la signature électronique du Directeur Général des Services



Subventions de l'Agence de l'Eau pour les mises en conformité

Les agents en régie communiquent sur les subventions possibles dès la visite de conformité.

Les usagers sont ainsi souvent informés avant même de recevoir leur certificat et le formulaire de subvention des travaux subventionnables et les montants.

Les délais d'instruction sont relativement courts :

- ❖ Délai d'émission des rapports → en moyenne 1 mois après la visite
- ❖ Délai de notification de la subvention → 10 jours après dépôt d'un dossier
- ❖ Date de rendez-vous pour une contre-visite → 1 semaine en moyenne
- ❖ Etablissement de la convention → Délai variable car soumis à la transmission de la facture et du RIB et le certificat d'assainissement conforme

Accompagnement des riverains par le secrétariat et les services techniques.

Historiquement des subventions étaient accordées par Aulnay-sous-Bois et Tremblay-en-France avant la création de l'EPT.

Quelques chiffres

Nombre de mise en conformité avec subventions de l'Agence de l'Eau :

	2022	2023	2024
Aulnay	220	130	92
Blanc Mesnil	0	2	2
Le Bourget, Drancy, Dugny (unitaire)	0	0	0
Sevran	12	20	29
Villepinte	1	1	15
Tremblay	49	40	62
Total	282	193	200

Maitrise d'ouvrage public en domaine privé

Des campagnes de contrôles ont été réalisées dans le cadre d'opérations groupées mais n'ont pas mis en évidence des non-conformités majeures permettant de lancer des travaux via le marché de MOP en domaine privé.

Les quelques travaux à faire dans le cadre des enquêtes parcellaires sont faits par des entreprises privées très réactives avec des prix compatibles avec le plafond de la subvention. Il en est de même des travaux de mise en conformité à l'initiative des riverains.



Perspectives – nouveau programme de l'AESN

Objectif de Paris Terres d'Envol :

- Poursuivre les enquêtes en régie et les mises en conformité
- Interrogations sur le traitement des subventions à partir de janvier 2025 avant mise en place d'une nouvelle convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Campagne de relance des non-conformités depuis 2022 en priorisant les collectifs, les ANC et les rejets d'eaux usées au réseau pluvial.

***MERCI DE VOTRE
ATTENTION***

